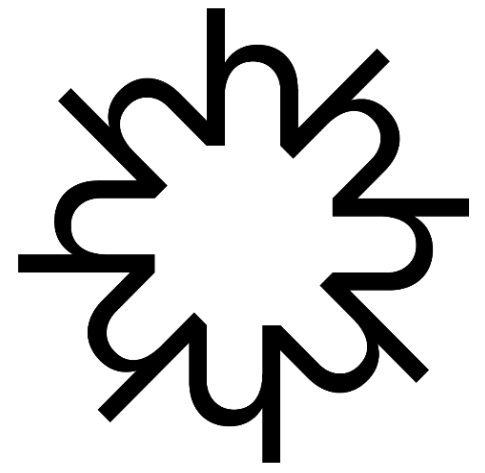


*Directive*  
*Environnement*  
*& Climat*  
2022-2030

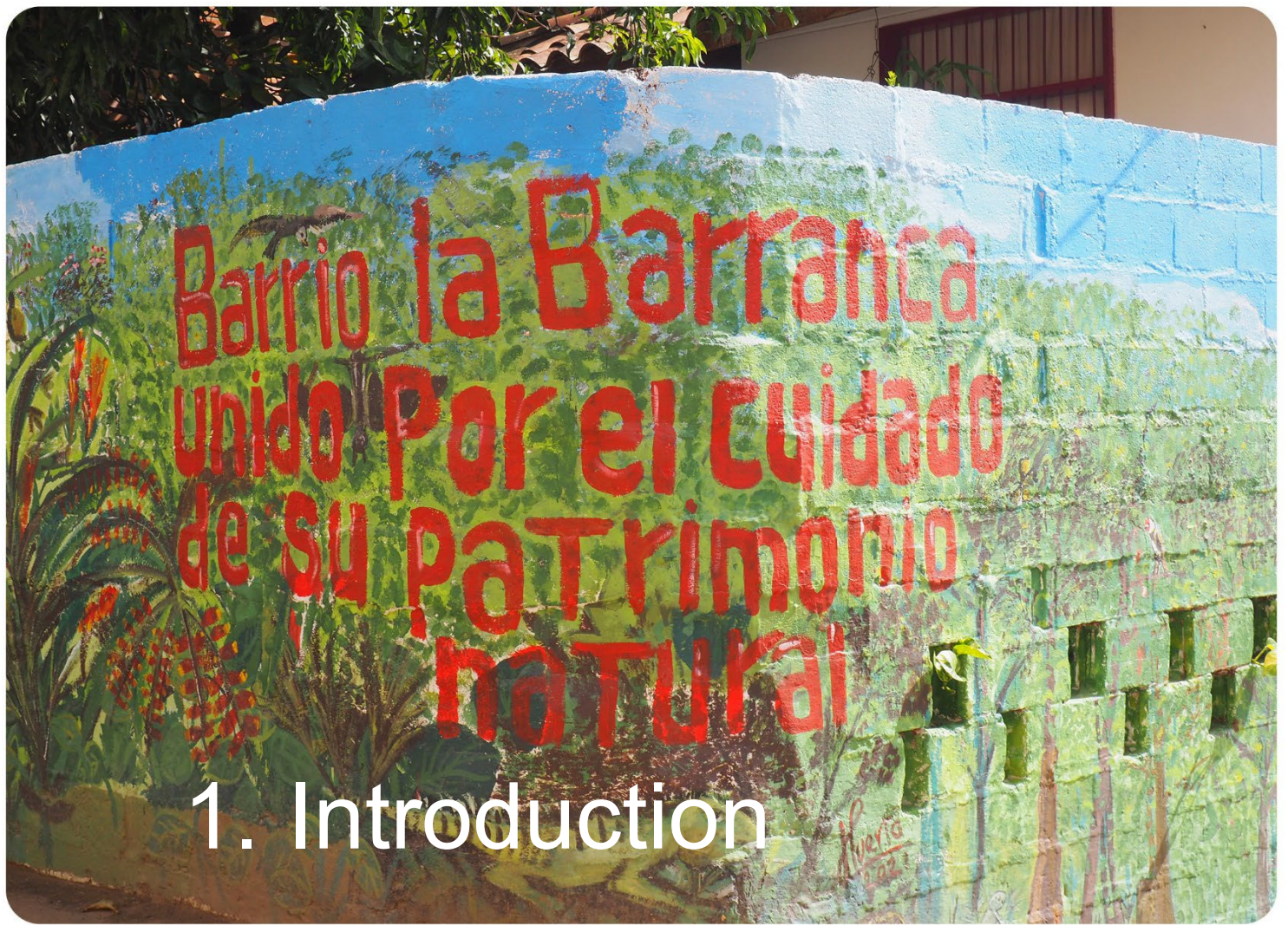


# Contenu

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1.    | Introduction .....  | 4  |
| 1.1   | Situation mondiale .....  | 5  |
| 1.2   | Processus de développement .....  | 7  |
| 1.3   | Directive E&C dans le cadre des directives de horizon3000 .....           | 8  |
| 2.    | Directive E&C .....   | 9  |
| 2.1   | Objectifs de la directive .....   | 9  |
| 2.2   | Champ d'application de la directive E&C .....                             | 10 |
| 2.3   | Le Continuum d'intégration de l'E&CC .....                                | 10 |
| 3.    | Domaines clés .....   | 12 |
| 3.1   | E&CC l'intégration au niveau de h3 .....                                  | 12 |
| 3.1.1 | Principes directeurs de l'intégration institutionnelle .....              | 12 |
| 3.1.2 | Engagements d'intégration institutionnelle .....                          | 13 |
| 3.1.3 | E&CC L'intégration dans les programmes et projets .....                   | 13 |
| 3.1.4 | Principes directeurs pour les programmes et les projets .....             | 14 |
| 3.1.5 | Engagements opérationnels pour la mise en œuvre des projets/programmes .. | 15 |
| 4.    | Mise en œuvre .....   | 18 |
| 4.1   | Rôles et responsabilités .....  | 19 |
| 4.2   | Suivi et évaluation .....   | 20 |
| 5.    | Annexe .....  | 21 |
|       | Annexe 1 A propos de nous .....   | 21 |
|       | Annexe 2 Notre approche .....   | 21 |
|       | Annexe 3 Cadres principaux .....  | 22 |
|       | Annexe 4 Bonnes pratiques .....   | 23 |
|       | Annexe 5 Engagements institutionnels .....                                | 25 |
|       | Annexe 6 Indicateurs (Proposition) .....                                  | 26 |
|       | Annexe 7 Glossaire .....  | 27 |
|       | Annexe 8 Description des photos .....                                     | 28 |
|       | Annexe 9 Références .....   | 29 |

# Abréviations

|        |   |
|--------|---|
| ADA    | Agence Autrichienne de Développement  |
| BRN    | Bureaux Régionaux et Nationaux de horizon3000                                 |
| CAD    | Coopération Autrichienne au Développement                                     |
| CCNUCC | Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique               |
| CT     | Conseiller/ère Technique  |
| DH-SC  | Secteur Droits de l'Homme - Société civile                                    |
| DR-GRN | Secteur Développement Rural - Gestion des Ressources Naturelles               |
| E&C    | Environnement et Climat   |
| E&CC   | Environnement et Changement Climatique  |
| GES    | Gaz à Effet de Serre  |
| GIEC   | Groupe d'experts Intergouvernemental (scientifique) sur l'Évolution du Climat |
| h3     | horizont3000  |
| Kh3    | KNOWHOW3000, le programme de gestion des connaissances de horizon3000         |
| MEAL   | Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage                              |
| OM     | Organisation Membre   |
| OP     | Organisation Partenaire locale  |
| PAT    | Programme d'Assistance Technique  |
| PNUE   | Programme des Nations Unies pour l'Environnement                              |
| RRC    | Réduction des Risques de Catastrophes   |



# 1. Introduction

horizont3000 (h3) reconnaît le rôle central que jouent l'environnement, la biodiversité et le climat dans le développement durable et la réduction de la pauvreté. Avec cette première version de la directive environnement et climat, horizont3000 vise à combler les lacunes du cadre politique institutionnel en matière d'action environnementale et climatique<sup>1</sup> tant au niveau institutionnel que programmatique, en exposant sa position et ses stratégies en matière de protection du climat, de l'environnement et de la biodiversité et en mettant en œuvre des actions qui :

- Ne nuisent pas, préviennent et atténuent les effets indésirables sur l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles, ou les effets inacceptables de notre travail sur les humains.
- Veillent à ce que notre travail renforce les capacités de nos partenaires de projet et de leurs groupes/régions cibles en matière de protection, de restauration et d'utilisation responsable de l'environnement, de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que d'action climatique, afin d'accroître la résilience globale.
- Déclarent notre engagement en tant qu'organisation envers les lois, règlements et autres mécanismes politiques concernant questions relatives à l'environnement et au climat et veillent à ce que h3 et son travail soient alignés sur et soutiennent les accords, cadres, stratégies, plans et traités internationaux et nationaux essentiels concernant l'environnement, la biodiversité et le climat.

---

<sup>1</sup> Nous définissons l'**action environnementale et climatique** comme des activités réactives mises en œuvre dans le but d'apporter des solutions à la dégradation de l'environnement, à la variabilité croissante du climat et à la crise du climat et de la biodiversité. Ces activités peuvent aborder des questions à différentes échelles dans le secteur social, politique et privé, comme défini par les marqueurs de Rio du CAD, y compris le travail de plaidoyer, le travail sur la justice climatique et la défense des droits fonciers, etc.

## 1.1 Situation mondiale

Le changement climatique (ou plutôt la crise climatique, l'urgence, la perturbation, la catastrophe, etc.<sup>ii1</sup>) et la dégradation de l'environnement sont des défis mondiaux largement induits par la croissance économique et démographique<sup>2</sup>, qui ont des effets considérables sur les écosystèmes de la Terre, la biodiversité et, en fin de compte, les moyens de subsistance. Il existe un consensus scientifique écrasant sur le fait que les niveaux actuels de réchauffement de la planète sont causés par l'activité humaine à travers les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les changements induits par l'homme d'écosystèmes entiers,<sup>3</sup> en raison de la gestion non durable des ressources naturelles, qui doivent être réduits de façon spectaculaire.

### Conditions météorologiques extrêmes et événements à évolution lente

Le réchauffement de la planète augmente la probabilité et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les tempêtes, et entraîne déjà des phénomènes à évolution lente comme le changement de température, la désertification, la fonte des glaciers et des boucliers de glace polaire, l'augmentation de la température des océans, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification et la salinisation des océans des sols côtiers et des réserves d'eau douce<sup>4</sup>. Dans le même temps, la dégradation des écosystèmes, la perte de biodiversité, la dégradation des sols, la pollution et l'augmentation des niveaux de déchets sont des phénomènes mondiaux qui conduisent à des crises environnementales sans précédent. Johan Rockström, ancien directeur du Stockholm Resilience Centre, a défini avec une équipe de scientifiques de renommée internationale neuf limites planétaires - à l'intérieur desquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer pour les générations à venir. Parmi elles, l'intégrité de la biosphère, les flux biogéochimiques, le changement des systèmes terrestres et le changement climatique, qui présentent tous déjà un risque croissant ou élevé, nous amenant à des conditions de vie auxquelles nous, les humains, nos moyens de subsistance, nos écosystèmes et notre biodiversité ne sont pas adaptés<sup>5</sup>.

L'impact de la crise climatique et de la dégradation de l'environnement contribue à la perte et à l'endommagement de vies et d'habitations, à la dégradation de la santé, à l'endommagement des infrastructures, des moyens de subsistance, des ressources environnementales et à l'insécurité alimentaire, ainsi qu'à la mobilité et aux déplacements humains induits par le climat<sup>6</sup>. Les risques environnementaux et climatiques menacent en outre la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies<sup>7</sup>.

### Impact mondial

L'évolution rapide du climat et de l'environnement a un impact sur toutes les régions du monde, mais les populations pauvres et marginalisées du Sud sont les plus durement touchées. Les populations des groupes et pays pauvres, défavorisés, exclus et (particulièrement) vulnérables dépendent souvent fortement de leur environnement naturel et sont souvent moins résilientes, c'est-à-dire qu'elles ont des capacités et des ressources limitées pour anticiper et absorber le stress et les chocs, s'adapter aux changements et transformer leurs moyens de subsistance et leurs modes de vie, ainsi que pour induire des changements fondamentaux dans les

<sup>ii</sup> Le terme généralement utilisé, tel que "changement climatique" n'est plus considéré comme d'actualité par de nombreuses OSC, journalistes et militants pour le climat, car il n'est pas assez précis ni approprié au vu des impacts dramatiques qui se produisent déjà et des conclusions désastreuses de la science du climat. À H3, nous utilisons le terme de crise climatique lorsque nous voulons souligner l'urgence de la question et nous nous en tenons au changement climatique lorsque nous nous référons aux citations et aux définitions ainsi qu'aux termes techniques bien établis concernant l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

structures profondes qui causent ou augmentent la vulnérabilité et le risque<sup>8</sup>. Elles peuvent avoir besoin de plus de temps pour se reconstruire et se rétablir après des événements extrêmes. Les risques liés au climat exacerbent encore les facteurs de stress existants, en particulier pour les personnes vivant dans la pauvreté<sup>9</sup> et compromettent considérablement le développement en menaçant les ressources essentielles, notamment l'eau, et en augmentant l'incidence et la gravité des catastrophes naturelles<sup>10</sup>.

### **Les pays pauvres souffrent davantage**

Il est généralement conclu que les effets des pertes et dommages causés par la crise climatique seront beaucoup plus graves dans les pays pauvres<sup>11</sup>. À l'intérieur des pays, les personnes vivant dans la pauvreté et d'autres groupes marginalisés - notamment les petits/tes exploitants/tes agricoles, les pasteurs/eures, les populations autochtones et d'ascendance africaine, ainsi que les populations côtières, qui sont souvent à l'avant-garde de l'action climatique et qui sont porteuses de connaissances traditionnelles précieuses - sont plus exposés aux effets de la crise climatique et subissent des pertes plus importantes. Les Nations Unies (ONU) soulignent dans leur Rapport social mondial 2020 que "le changement climatique peut générer un cercle vicieux d'augmentation de la pauvreté et de la vulnérabilité, aggravant les inégalités et la situation déjà précaire de nombreux groupes défavorisés<sup>12</sup>."

### **Genre et groupes marginalisés**

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les impacts de la crise climatique et d'une action climatique mal conçue. 60% des personnes sous-alimentées sont des femmes, plus de femmes et d'enfants que d'hommes meurent lors d'événements extrêmes, entre autres parce qu'ils sont prévenus plus tard. Dans les pays du Sud, les femmes sont responsables de 60 à 80 % de la production alimentaire, alors qu'elles possèdent moins de 15 % des terres. Elles doivent faire face à la pénurie d'eau et à la perte des récoltes, tout en étant confrontées aux soins, au travail reproductif et domestique<sup>13</sup>. En outre, elles sont sous-représentées dans les processus ou postes de décision, du niveau communautaire à celui de la CCNUCC, tout en occupant des postes clés et des connaissances dans le domaine de l'agriculture, la conservation de la biodiversité et la résistance à la dégradation des écosystèmes<sup>14</sup>.

En outre, certains individus et groupes de personnes historiquement marginalisés sont confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination structurelle en raison de leur orientation et de leur identité sexuelles, de leur sexe et de leur identité de genre, de leur race, de leur statut économique, de leur statut d'immigrant, de leur origine nationale et de leur capacité, entre autres aspects, ce qui représente des défis uniques pour les individus et les communautés et entraîne des vulnérabilités qui se combinent et se chevauchent lorsqu'il s'agit de faire face aux conséquences de la crise climatique<sup>15</sup>.

### **Injustice mondiale**

L'indice mondial des risques climatiques<sup>16</sup> analyse dans quelle mesure les pays et les régions ont été touchés par les impacts des événements liés aux conditions météorologiques, servant de drapeau rouge pour une vulnérabilité déjà existante qui pourrait encore augmenter en raison du changement climatique. Les tempêtes et leurs implications directes - précipitations, inondations et glissements de terrain - ont été l'une des principales causes de pertes et de dommages en 2019. Huit des dix pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes en 2019 appartiennent à la catégorie des revenus faibles à moyens inférieurs, la moitié d'entre eux étant des pays les moins avancés. Il est intéressant de noter que même des pays comme la Norvège, la Finlande, la Suisse, la Suède, le Danemark, Singapour, l'Autriche, l'Allemagne, l'Islande et la Nouvelle-Zélande, qui figurent parmi les pays les moins vulnérables et les plus prêts selon l'indice d'adaptation

mondiale de Notre Dame (ND-GAIN), enregistrent une baisse générale de leur score, ce qui nous rappelle qu'aucun pays n'est à l'abri des effets de la crise climatique<sup>17</sup>.

Si l'on compare les différents indices climatiques à l'échelle mondiale<sup>18</sup>, on constate que les groupes régionaux présentant la plus grande vulnérabilité moyenne et le manque de capacité d'adaptation se trouvent en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est. Malgré des groupes régionaux moins distincts, les différents indices s'accordent clairement sur une exposition moyenne élevée pour certains pays, par exemple le Bangladesh, l'Indonésie, l'Équateur et le Nicaragua.<sup>19</sup>

Dans le même temps, les pays du Sud contribuent généralement beaucoup moins à la pollution et à l'émission de gaz à effet de serre nocifs<sup>20</sup>. Par conséquent, les aspects de justice environnementale et climatique doivent être au centre des négociations, des politiques et des stratégies mondiales/internationales. En outre, les directives environnementales et climatiques doivent être accompagnées de mesures sociales et économiques pour permettre une transition juste (vers des économies véritablement plus vertes).

## 1.2 Processus de développement

Au cours de la révision stratégique de l'Agence Autrichienne de Développement (ADA), il a été décidé de développer une directive environnement pour h3. Après l'élaboration d'une première ébauche de la directive environnementale, y compris l'action en faveur du climat, en tant que thème stratégique important pour h3 au début de 2021, sur la base des expériences existantes, un processus participatif a été mis en place pour impliquer le personnel du programme h3, les BRN, les CT, les OM de h3 et bien sûr nos OP. Un comité de réflexion, composé de 1 à 2 représentants/tes de chacune de ces parties prenantes, ainsi que de l'ADA, a été mis en place pour donner son avis sur les différentes étapes du document (voir Fig. 1.). La deuxième ébauche a été discuté plus en profondeur lors de deux ateliers régionaux avec un groupe plus important des mêmes parties prenantes. La troisième et dernière ébauche a été une nouvelle fois revu par le comité de réflexion et présenté à l'ADA pour les derniers commentaires avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration d'h3.

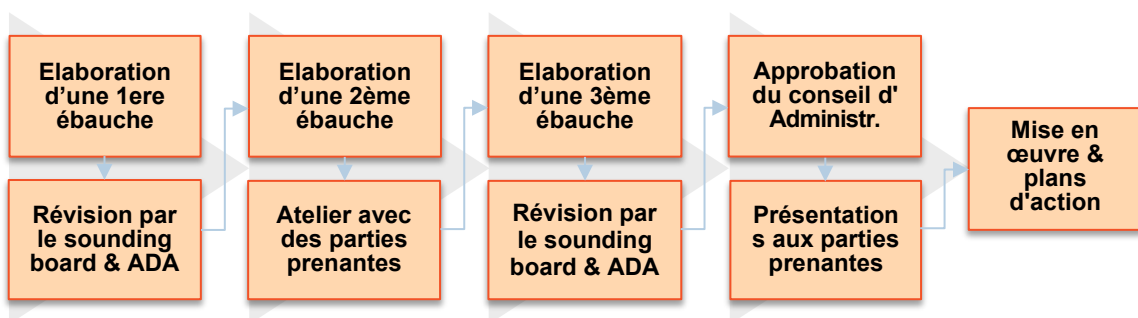


Fig. 1. Processus de développement de la directive E&C : Sounding Board: au moins 2 experts/tes de nos OP, 1-2 coordinateurs/trices de programme h3, 1-2 représentants/tes de nos BRN, sélection de CTs, 1-2 représentants/tes OMs

## 1.3 Directive E&C dans le cadre des directives de horizont3000

Au sein du cadre politique de h3, la directive E&C appartient à la catégorie des directives transversales, qui régissent la stratégie h3 et toutes les directives et stratégies ultérieures et informent les programmes et les projets individuels. Nos directives transversales traitent de sujets interdépendants et se réfèrent donc les unes aux autres.

### The **horizont3000** Policy Framework

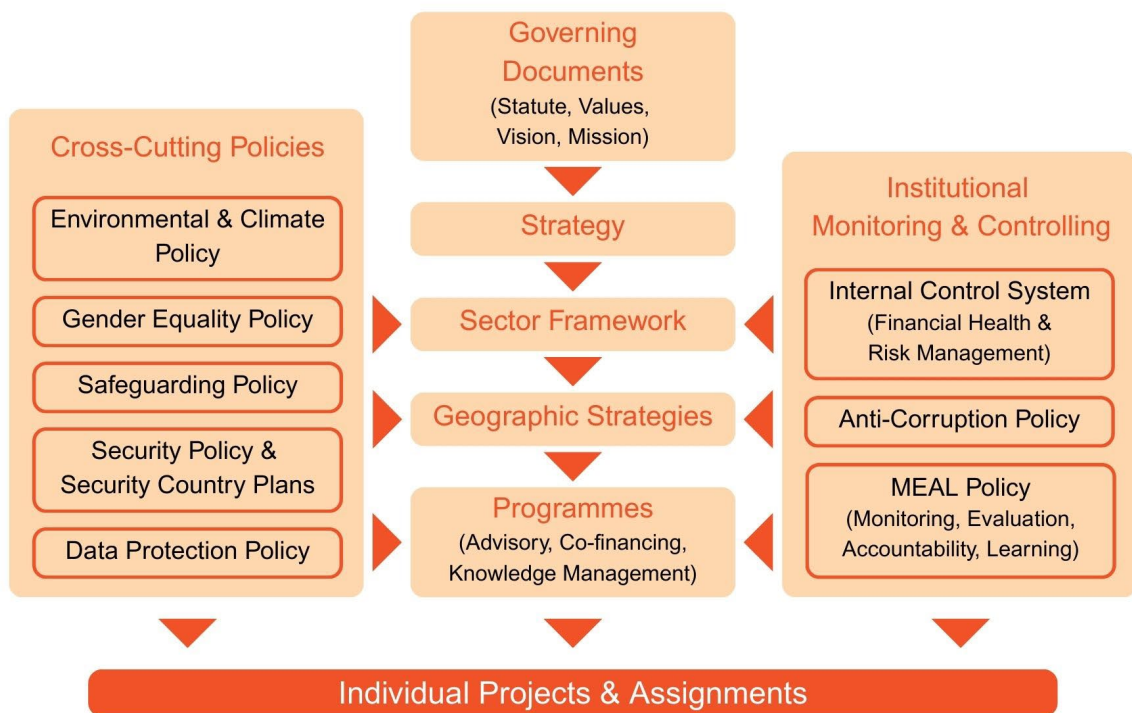


Fig. 2. Cadre des directives de h3



## 2. Directive E&C

### 2.1 Objectifs de la directive

Avec cette directive, h3 définit des principes directeurs et des engagements au niveau institutionnel et de la programmation pour promouvoir l'action environnementale et climatique, sur la base d'une approche intersectionnelle et des droits de l'homme, reconnaissant le rôle central que l'environnement, la biodiversité et le climat jouent dans le développement durable et la réduction de la pauvreté, ainsi que leur interrelation et d'autres questions transversales comme l'égalité de genre.

- h3 vise à devenir une organisation transformationnelle en matière d'environnement et de changement climatique à travers :
  - Apprendre de et avec notre réseau de partenaires
  - Ouvrir la voie nous-mêmes, avec des activités neutres sur le plan climatique au siège de Vienne jusqu'en 2025.
  - Viser à soutenir un plus grand nombre de projets qui sont au moins sensibles à l'environnement et au changement climatique.
- En outre, h3 aide ses OPs à progresser le long de l'échelle prédéfinie du continuum d'intégration E&CC, vers des objectifs fixés individuellement.

## 2.2 Champ d'application de la directive E&C

Cette directive sert de référence et de lignes directrices pour le personnel h3 (y compris les conseillers/ères techniques) au siège à Vienne, en Autriche, ainsi que dans les BRN, en Amérique centrale, en Afrique de l'Est, au Mozambique et au Sénégal. Elle est destinée à guider la planification et la mise en œuvre de projets et de programmes dans nos deux secteurs DR-GRN ainsi que DH-SC, en collaboration avec les OP dans les pays du Sud et les OM de h3. Les entrepreneurs/neuses, consultants/tes et autres prestataires de services devront adhérer aux principes et engagements de cette directive. En outre, la directive sert à sensibiliser et à informer les bailleurs et partenaires actuels et potentiels sur les principes et normes h3 liés à l'environnement et au climat, ainsi qu'à les inciter à prendre des mesures dans le contexte et l'esprit de cette directive. Cette directive ne couvre pas :

- Les préoccupations générales spécifiques en matière de genre - qui sont couvertes par la directive genre h3
- Les préoccupations de sauvegarde concernant la protection des personnes (enfants, adultes personnes vulnérables, personnel) contre les préjudices, y compris l'abus de pouvoir et l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels (EAHS) - qui sont couverts par la directive de sauvegarde de h3
- La corruption - qui est couverte par la politique et les directives anti-corruption de h3
- La sûreté et la sécurité du personnel – qui sont couvertes par la directive de sûreté et de sécurité de h3

## 2.3 Le Continuum d'intégration de l'E&CC

Le **Continuum d'intégration de l'environnement et du changement climatique** a été développé sur la base de l'idée d'un continuum d'intégration du genre, servant de cadre interne pour :

- **Aborder les niveaux d'intégration de l'E&CC** au niveau institutionnel ainsi qu'au niveau des programmes/projets à h3 et nos OPs
- **Évaluer/caractériser les niveaux respectifs** de pratiques et d'approches au niveau institutionnel ainsi qu'au niveau du programme/projet
- **Montrer des améliorations** dans le **processus de développement de l'apprentissage institutionnel/du renforcement des capacités** le long du continuum allant de l'ignorance de l'E&CC à la transformation

Même si h3 soutient différents types d'OPs dans le Sud par le biais de projets individuels dans les secteurs DR-GRN et DH-SC, nous nous engageons fermement à montrer la voie par notre bon exemple et à soutenir nos partenaires dans leur développement organisationnel, lié à l'action environnementale et climatique, par notre programme Kh3 ainsi que par notre PAT, par le biais de processus d'apprentissage mutuel et horizontal et de la systématisation des expériences, en commençant à différents niveaux.

Le tableau suivant résume la compréhension de h3 concernant les différents niveaux d'intégration de l'E&CC, qui sert de cadre d'(auto)évaluation pour définir plus précisément l'ambition concrète au niveau de l'organisation et de la programmation. Des critères et indicateurs spécifiques seront définis pour chaque niveau du continuum de manière participative.

| NIVEAU                            | PRATIQUE & APPROCHES  |
|-----------------------------------|---|
| <b>E&amp;CC non conscient</b>     | Ne prend pas explicitement en compte les aspects liés à l'environnement, à la biodiversité et au changement climatique, au niveau des institutions ou des projets. Susceptible de provoquer des émissions inutiles de GES, ou de renforcer potentiellement les vulnérabilités des systèmes socio-écologiques et la dégradation de l'environnement.  |
| <b>E&amp;CC conscient</b>         | Reconnaît que l'environnement, la biodiversité ainsi que le climat et les vulnérabilités connexes des écosystèmes et des systèmes sociaux peuvent être affectés par les opérations et vice versa, mais n'apporte que des ajustements mineurs à cet égard.   |
| <b>E&amp;CC réceptif/sensible</b> | Prend en compte de manière proactive les aspects liés à l'environnement, à la biodiversité et au changement climatique au niveau des institutions et du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilise (en interne et publiquement) et forme le personnel.</li> <li>• Effectue quelques ajustements dans la gestion des bureaux afin de s'adapter au changement climatique et de réduire l'empreinte environnementale/GES.<sup>21</sup></li> <li>• Intègre les aspects liés à l'environnement, à la biodiversité et à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le cycle de gestion du projet.</li> <li>• Conçoit et met en œuvre des projets pilotes connexes.</li> </ul>   |
| <b>E&amp;CC transformateur</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conçoit et met en œuvre de manière proactive des approches, des directives et des pratiques intégrant les aspects liés à l'environnement, à la biodiversité et au changement climatique à tous les niveaux.</li> <li>• Met systématiquement en œuvre des mesures de gestion du bureau pour quantifier et réduire l'empreinte environnementale/GES et s'adapter au changement climatique.</li> <li>• Participe activement à la mise en réseau, au plaidoyer et au dialogue politique au niveau local/national/international.</li> <li>• Conçoit et met en œuvre des projets spécifiques liés à l'environnement/biodiversité et à l'adaptation/atténuation du changement climatique (score 1<sup>iii</sup> = important ou 2 = principal dans le marqueur RIO du CAD<sup>iv</sup> et les questions de développement transversales de l'ADA).</li> </ul> |

Tableau 1: Échelle d'intégration de l'environnement et du changement climatique <sup>22</sup>

<sup>iii</sup> L'objectif (atténuation du changement climatique ou adaptation à celui-ci) est explicitement mentionné, mais il ne constitue pas le moteur ou la motivation fondamentale de l'activité. L'activité a plutôt d'autres objectifs principaux, mais elle a été formulée pour aider à répondre aux préoccupations climatiques pertinentes. Changement climatique [https://www.oecd.org/dac/environment-development/Revised%20climate%20marker%20handbook\\_FINAL.pdf](https://www.oecd.org/dac/environment-development/Revised%20climate%20marker%20handbook_FINAL.pdf) Biodiversité <https://www.oecd.org/dac/environment-development/Annex%2018.%20Rio%20markers.pdf>

<sup>iv</sup> L'objectif (l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation à celui-ci) est explicitement présenté comme fondamental dans la conception ou la motivation de l'activité. La promotion de l'objectif sera donc présentée comme l'une des principales raisons de l'activité. En d'autres termes, l'activité n'aurait pas été financée (ou conçue de cette manière) sans cet objectif.



## 3. Domaines clés

### 3.1 E&CC l'intégration au niveau de h3

En tant qu'organisation autrichienne travaillant dans le domaine du développement durable, nous avons une perception multiple et directe des effets sociaux et écologiques dramatiques de notre économie consommatrice de ressources et de notre mode de vie dans un contexte international. Nous voulons donc montrer la voie en agissant de manière responsable sur le plan climatique et environnemental dans tous les aspects de notre travail, afin **de devenir une organisation transformationnelle en matière d'environnement et de changement climatique.**

#### 3.1.1 Principes directeurs de l'intégration institutionnelle

- Dévolution des ressources d'intégration et implication de toutes les personnes concernées.
- Acquisition de biens/produits et services locaux et biologiques dans la mesure du possible.
- Conservation des ressources
- Réduction de l'empreinte environnementale et des gaz à effet de serre
- Éthique (aspects sociaux)

### 3.1.2 Engagements d'intégration institutionnelle

- Fourniture régulière de formations adaptées sur l'environnement, la biodiversité et le changement climatique pour le personnel de h3 (Vienne, BRN, CT), y compris l'accueil du nouveau personnel, afin de favoriser une conduite et des performances professionnelles sensibles à l'environnement et au changement climatique.
- Mise en place de points focaux pour l'environnement et le climat au siège de Vienne et dans tous les BRN de h3, et garantie de leur collaboration entre eux ainsi qu'avec nos OPs.
- Développement et mise à jour régulière des plans d'action environnementaux et climatiques annuels des BRN et des composantes de gestion des risques de catastrophes de leurs plans de sécurité.
- Mise en œuvre systématique de mesures de gestion des bureaux conformément à nos Directives pour un bureau vert afin de quantifier et de réduire l'empreinte environnementale et les émissions de gaz à effet de serre de tous les bureaux h3 et d'adapter l'infrastructure et les plans de travail des bureaux à une plus grande variabilité climatique et à d'éventuels événements extrêmes (voir annexe 6).
- Finance et investissements – Collaboration avec des banques qui appliquent des normes d'éthique et de durabilité telles que les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI) ou les lignes directrices pour l'investissement éthique de la conférence épiscopale autrichienne.
- Rendre nos mesures institutionnelles et nos performances environnementales et climatiques qui en résultent ouvertement disponibles (rapports annuels, site web, Kh3 plateforme, événements et podcasts) afin de sensibiliser et de communiquer notre engagement au personnel h3, OP et au public et les encourager à le soutenir et à le suivre.
- Compensation des émissions inévitables de GES dues aux voyages en avion, à la consommation d'énergie, aux documents imprimés et aux pages web h3, en tant que solution provisoire, via le Klima-Kollekte, en passant du modèle de compensation actuel au financement des objectifs de réduction des émissions des pays partenaires.
- Collaboration inter-organisationnelle et mise en réseau dans le secteur du climat ainsi que l'apprentissage et le partage d'expériences avec notre communauté de partenaires et au-delà, en recherchant continuellement des points de référence pour améliorer notre performance environnementale.

### 3.1.3 E&CC L'intégration dans les programmes et projets

h3 offre un soutien aux groupes défavorisés et vulnérables, tels que les petits/tes exploitants/tes agricoles, les femmes, les enfants et les jeunes, les groupes de défense des droits de l'homme ainsi que les populations autochtones dans les pays du Sud et leur donne les moyens d'améliorer leur vie de manière durable.

Cela se fait dans le cadre de projets et de programmes de coopération au développement (soutien aux projets)<sup>v</sup>, du placement d'experts/tes (PAT) dans les OP des pays du Sud, ainsi que par le biais de notre programme de gestion des connaissances Kh3<sup>vi</sup>.

<sup>v</sup> Explorez les projets horizont3000 en cours sur la page carte des projets en ligne (en allemand).

<sup>vi</sup> <https://knowhow3000.org/en/>

### 3.1.4 Principes directeurs pour les programmes et les projets

Afin de s'assurer que les interventions des projets et programmes sont résilientes et soutiennent durablement la capacité d'adaptation locale face à la crise climatique et à la dégradation de l'environnement, les principes clés suivants sont les pierres angulaires de tous les programmes et projets de h3 :

- **Assurer la contextualisation, la participation et la promotion de solutions basées sur les écosystèmes et dirigées localement** : Nous soutenons le leadership local et les initiatives ascendantes qui assurent une large participation des différents groupes d'intérêt. Nous favorisons l'innovation à la base et les méthodes développées et adaptées localement qui incluent les connaissances traditionnelles et les valeurs ancestrales. Nous nous concentrons sur les collaborations à long terme afin d'identifier les obstacles et d'encourager une participation significative et inclusive à l'adaptation au changement climatique basée sur la communauté et l'écosystème (atténuation partiellement bénéficiaire) au lieu de solutions coûteuses et invasives.
- **Appliquer la pensée systémique et renforcer la résilience et la durabilité** : Conscients du fonctionnement complexe et de l'interaction des systèmes écologiques, climatiques et socio-économiques, nous nous concentrons sur les points suivants
  - envisager et traiter les risques liés à la crise climatique, introduire des mesures de protection et d'adaptation au climat en tant qu'outil de réduction de la pauvreté et de développement durable, en veillant particulièrement à accroître la résilience au changement climatique des populations pauvres et marginalisées
  - en s'appuyant sur les cycles économiques et les chaînes de valeur locales, ainsi qu'en intégrant et en promouvant la conservation et la restauration des écosystèmes par des approches telles que l'agroécologie et l'agroforesterie, la reforestation, la gestion intégrée des sols, la gestion intégrée des zones côtières, la gestion durable des déchets, etc.
  - générer et utiliser des synergies entre la protection du climat, la conservation de la biodiversité et d'autres questions pertinentes pour l'environnement
- **Ne pas nuire** : Notre travail ne doit avoir aucun impact négatif involontaire. L'accès existant aux ressources de subsistance et les droits d'utilisation de ces ressources doivent être dûment pris en compte, l'idéal étant que tout le monde ait les mêmes chances<sup>23</sup>. Il est essentiel d'adopter une approche sensible aux conflits dans la planification et la mise en œuvre des programmes et des projets; les intérêts éventuellement divergents ou incompatibles doivent être pris en compte afin d'éviter les conflits potentiels.
- En outre, nous évitons tout impact négatif de notre travail sur l'environnement ou le climat, réduisons notre empreinte GES, contribuons à la conservation et à la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles, au renforcement de la résilience, à la conservation des espèces menacées et de leurs habitats, et à l'augmentation du stockage et de la séquestration du carbone. Lorsque cela est approprié et pertinent, nous **intégrons les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les outils numériques** (adaptés aux circonstances spécifiques des groupes cibles)<sup>vii</sup> pour contribuer aux efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

<sup>vii</sup> À des fins telles que des réunions, des formations, des conférences, la collecte de données, le partage d'informations, la fourniture de services de vulgarisation agricole, le partage d'informations sur le marché, la météo et le climat.

- **Intégrer une approche intersectionnelle basée sur le genre et les droits de l'homme pour contribuer à la justice climatique** : Il est important de reconnaître que les effets de la dégradation de l'environnement et de la crise climatique sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons de divers milieux et groupes d'âge diffèrent énormément. En outre, leurs droits humains ne peuvent être exercés sans un environnement sûr, propre et sain<sup>24</sup>. C'est pourquoi nous adoptons une approche genre intersectionnelle lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'actions liées au climat et à l'environnement, en intégrant les différentes préoccupations et le potentiel des diverses parties prenantes aux différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes, afin de garantir que les inégalités ne se perpétuent pas et que personne ne soit laissé pour compte. Nous respectons, promovons et prenons en compte les droits de l'homme dans tous nos projets relatifs à la conservation de l'environnement et à la crise climatique<sup>25</sup>.
- **S'engager dans la mise en réseau et la création d'alliances ainsi que dans le dialogue politique** au niveau des projets/programmes afin d'unir les forces et d'assurer la cohérence et la complémentarité du plaidoyer pour faire progresser l'action environnementale et climatique, par exemple en modifiant ou en appliquant une législation spécifique dans les pays partenaires du Sud, mais aussi en Autriche et dans l'Union européenne, avec d'autres ONG, y compris d'autres secteurs, des plateformes de la société civile, des organisations faitières et des universités, etc.

### 3.1.5 Engagements opérationnels pour la mise en œuvre des projets/programmes

Sur la base des principes énoncés ci-dessus, h3 prévoit de prendre des mesures concrètes dans le cadre du PAT, de Kh3 et de cofinancement des programmes et projets. Les spécificités seront définies par des plans d'action pour chaque région/pays (voir chapitre 5) et les détails pourront être ajustés en fonction des exigences des domaines programmatiques.

En général, h3 soutient ses OPs à progresser le long du continuum prédéfini d'intégration de l'environnement et du changement climatique (chapitre 2.3.) vers des objectifs fixés individuellement et vise à soutenir des projets qui sont au moins sensibles à l'environnement et au changement climatique.

#### I E&CC Intégration au niveau des organisations partenaires

- **Facilitation de formations sur mesure liées à l'environnement et au changement climatique pour OP et d'autres parties prenantes** afin de favoriser une conduite et des performances professionnelles sensibles à l'environnement et au changement climatique par le biais de notre programme Kh3 et AT.
- **Soutien des OP dans le développement d'approches, de directives, de plans (y compris la RRC) et de pratiques environnementales et climatiques ainsi que dans la conception et la mise en œuvre d'évaluations et de mesures respectives pour quantifier et réduire leur empreinte environnementale/GES et s'adapter au changement climatique via une expertise technique ou éventuellement des ressources budgétaires par le biais de notre programme Kh3 et AT.**
- **Développement et/ou identification d'outils et de méthodes pratiques** (manuels, kits d'outils) liés à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable de l'environnement ainsi qu'à l'adaptation (et à l'atténuation) du changement climatique par le biais de notre programme Kh3 et AT.
- **Apprentissage des expériences et partage des connaissances (scientifiques, autochtones et autres)** : Nous soutenons nos partenaires à identifier et à combiner les

connaissances et les bonnes pratiques traditionnelles et indigènes avec les connaissances et les innovations scientifiques et technologiques appropriées liées à l'action environnementale et climatique, à tirer les leçons des échecs, à adapter les bonnes pratiques dans les domaines homologues du climat et à les partager par le biais de notre programme Kh3 et platform avec le soutien du programme AT.

## II E&CC Intégration au niveau des programmes et projets

### Exigences minimales de programmation pour tous les programmes et projets

- **Respecter les lois et réglementations nationales en matière d'environnement, les politiques, stratégies et plans locaux ou régionaux existants en matière de développement/environnement/climat, ainsi que les stratégies et traités internationaux en la matière et les normes et standards en matière de droits de l'homme (voir Annexe 3) :** Nous, ainsi que tous nos partenaires, nous nous engageons à nous conformer aux lois, réglementations et normes relatives à l'environnement et au climat, aux stratégies et plans de développement connexes, ainsi qu'aux exigences supplémentaires, telles que les permis spécifiques, pour mettre en œuvre nos projets et programmes. Une attention particulière est accordée au droit à la terre et à la gouvernance responsable de la tenure<sup>26</sup>, étant donné le lien étroit entre la terre et les droits de l'homme et l'importance des droits fonciers dans la lutte contre les inégalités sociales et économiques ainsi que dans la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique.
- **Éviter, réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre inévitables, en particulier celles liées à la mobilité dans tous les projets<sup>viii</sup>** en envisageant des alternatives de mobilité à faible émission dans le cadre des projets (transport terrestre plutôt qu'aérien), en optimisant l'efficacité des déplacements (fréquence, personnes), en budgétisant les mesures respectives et les coûts de compensation pendant la phase de planification, en les contrôlant et en les documentant (carnets de kilométrage et itinéraires de transport aérien) pendant la mise en œuvre du projet.
- **Intégrer l'action E&C dans le cycle de gestion de projet (PCM) de tous les projets/programmes (DR-GRN et DH-SC) :**
  - **Effectuer un examen des risques environnementaux, climatiques, sociaux et de genre<sup>ix</sup>** pour s'assurer que le programme/projet n'a aucun impact négatif potentiel.
  - **Identifier les risques pour les projets/programmes** ou leur durabilité résultant de la dégradation de l'environnement et des impacts du changement climatique.
  - Inclure les **aspects pertinents des risques et de la vulnérabilité environnementale et climatique dans les études de base sensibles au genre.**
  - **Développer et intégrer des indicateurs appropriés** (voir annexe 6.) ainsi que les éléments budgétaires nécessaires pour protéger et conserver la biodiversité et les habitats naturels, gérer et restaurer les écosystèmes et promouvoir l'adaptation au changement climatique et son atténuation.
  - **Une mise en œuvre du projet respectueuse de l'environnement :** Appliquer des mesures appropriées de "bureau vert" (voir le chapitre 3.1.2. et l'annexe 5 pour s'en inspirer) lors de la mise en œuvre du projet.

<sup>viii</sup> Toujours selon le bailleur, les projets financés par l'UE, l'ADA (programme d'assistance technique et programme-cadre à partir de 2023) et le BMK reconnaissent les coûts de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

<sup>ix</sup> Utilisation d'un questionnaire basé sur la liste de contrôle des normes environnementales, sociales et de genre (EGSS) (ADA)

- **Surveiller les indicateurs respectifs et évaluer les mesures prises en faveur de l'environnement et du climat** dans le cadre des activités h3 MEAL (voir h3 Directive MEAL) en veillant à documenter l'apprentissage des bonnes pratiques et des échecs au sein du programme Kh3.

Cible spécifique - Action environnementale et climatique supplémentaire dans des projets spécifiques liés à l'environnement/la biodiversité et à l'adaptation / atténuation du changement climatique

- **Favoriser l'acquisition du financement climatique** au sein de la communauté des partenaires de h3, en développant de manière participative des propositions de haute qualité basées sur les leçons tirées des exemples précédents soutenus par notre programme d'AT.
- **Consulter et répondre aux cadres internationaux pertinents en matière d'environnement et de climat** (tels que les objectifs des ODD, les marqueurs de Rio du CAD pour la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le Green Deal de l'UE<sup>27</sup>) ainsi qu'aux **cadres nationaux et alternatifs lors de la conception** de tous les projets/programmes du secteur DR-GRN, en assurant l'alignement sur les principaux cadres mentionnés à l'annexe 3 et en facilitant l'établissement des rapports appropriés.
- **Réaliser une analyse participative de l'impact climatique et de la vulnérabilité ainsi qu'une évaluation environnementale combinée à une analyse de genre si possible** avant de commencer la mise en œuvre de tous les projets/programmes dans le secteur DR-GRN de plus de 200 000 EUR, y compris les tendances et projections climatiques, l'identification des risques sensibles au genre, des impacts sur et des vulnérabilités spécifiques des groupes cibles (en tenant compte des formes croisées d'injustices socio-environnementales à l'origine des vulnérabilités), des écosystèmes ainsi que des activités du projet. Les spécificités des évaluations doivent être décidées en fonction du contenu et du contexte du projet ainsi que des exigences des bailleurs et des pays. Ces analyses seront soutenues par notre programme Kh3 et AT et devraient conduire à la planification participative et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation (atténuation) appropriées et réalisables afin de réduire les risques potentiels et la vulnérabilité, de renforcer les capacités appropriées et de renforcer la résilience.
- **Intégrer des éléments de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques de catastrophe (RRC), le cas échéant** (NEXUS aide humanitaire, développement et paix), dans le contexte de la garantie de moyens de subsistance et de production agricole durables, comme par exemple des exercices de cartographie et de planification des risques pour soutenir les mesures d'adaptation, les mécanismes d'alerte précoce et de partage des informations. Coopérer avec les parties prenantes expérimentées dans ce domaine et apprendre d'elles.



## 4. Mise en œuvre

Pour garantir que les améliorations attendues de la qualité du travail d'h3 puissent être atteintes et maintenues à long terme, diverses mesures sont nécessaires dans les domaines de la communication, du développement des capacités et de la poursuite du développement de la directive.

Après l'élaboration participative de cette directive, le déploiement sera soigneusement planifié. Une stratégie et des outils de présentation et de communication adéquats seront développés en étroite collaboration avec l'équipe de communication et de gestion des connaissances.

Nous considérons les **premières années de mise en œuvre** comme **une phase d'apprentissage**, ce qui signifie que les différents engagements énoncés dans cette directive seront mis en œuvre progressivement et en étroite collaboration avec notre communauté de partenaires **afin de ne laisser personne de côté**, ainsi que d'apprendre et de s'améliorer ensemble.

- La directive sera étendue à tous les bureaux et programmes nationaux et régionaux à partir de 2023.
- Il sera présenté dans un format simple et pratique à nos principales parties prenantes (OMs, OPs ainsi que les principaux organismes de bailleurs) et publié sur notre site web [www.horizont3000.at](http://www.horizont3000.at) (en anglais, espagnol, français, portugais).
- Les besoins d'action spécifiques de chaque région/pays pour mettre en œuvre la directive ainsi que les objectifs spécifiques seront définis pendant le déploiement et ancrés dans les plans d'action régionaux et nationaux correspondants.
- **Des formats et des outils** pour la mise en œuvre de la directive au cours des activités quotidiennes seront développés et testés.

- **Les critères** des différents niveaux du **continuum d'intégration de l'environnement et du climat** seront développés de manière participative (y compris le Sounding Board) pour que les partenaires s'auto-évaluent et fixent leurs objectifs individuels.
- La nécessité d'une **formation complémentaire** sera abordée systématiquement (siège de Vienne, BRN, CT, OP) pour permettre à h3 et aux OPs de progresser dans le respect des normes de qualité formulées dans cette directive, en visant une synergie maximale avec les instruments et les formats existants pour le développement des capacités institutionnelles (notamment du programme Kh3).
- **Des points focaux régionaux/nationaux sur le climat** seront mis en place, en commençant par l'Afrique de l'Est et l'Amérique centrale comme pilotes, pour soutenir la mise en œuvre de cette directive et nos partenaires locaux dans leur développement institutionnel, l'intégration de l'action environnementale et climatique dans leurs projets et au niveau institutionnel, ainsi que l'accès au financement climatique.

## 4.1 Rôles et responsabilités

**L'assemblée générale** et le **conseil d'administration de h3**, en approuvant cette directive, fixent les normes selon lesquelles tous/tes les employés/es de h3 incarnent et promeuvent ses principes et engagements au sein de l'organisation.

**L'équipe de gestion** de h3, assure la cohésion et l'intégration des normes environnementales et de changement climatique à travers les politiques institutionnelles et les documents stratégiques. Elle garantit la mise en œuvre des directives au niveau institutionnel et suit les progrès de son opérationnalisation dans tous les départements. Cela implique de s'assurer et d'allouer le personnel et les ressources financières nécessaires.

Les **directeurs/trices régionaux/ales et nationaux /ales** sont chargés/es de promouvoir et de mettre en œuvre les engagements de la directive et d'allouer les ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre. Il est attendu d'eux/elles qu'ils/elles alignent leurs politiques et directives h3 locales existantes sur cette directive, en faisant les adaptations appropriées à leurs contextes.

**Les coordinateurs/trices de programme** sont chargés/es de promouvoir et de mettre en œuvre les engagements de la directive et d'allouer les ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre.

**Coordinateur/trice sectoriel DR-GRN/Point Focal Environnement et Climat Vienne** : diriger le développement, le suivi, l'évaluation et la mise à jour de la directive en étroite collaboration avec le/la responsable des programmes, Coordination équipe Know-How3000, les coordinateurs/trices de programmes et les BRN.

**Points focaux environnement et climat BRN** : promotion et mise en œuvre des engagements de la directive, aide à l'alignement des directives et orientations h3 locales existantes, avec une adaptation appropriée à leurs contextes. Soutien général de nos communautés locales partenaires dans l'intégration de l'action environnementale et climatique dans leurs projets et au niveau institutionnel, ainsi que dans l'accès au financement climatique.

**CT** : soutien sur mesure à nos OPs locales dans leur développement institutionnel, l'intégration de l'action environnementale et climatique dans les projets et au niveau institutionnel ainsi que l'amélioration de l'accès au financement climatique.

**Responsabilité individuelle** : Il est attendu de tous/tes les employés/es qu'ils/elles promeuvent et préservent les principes de l'action environnementale et climatique tels que décrits dans cette directive dans leurs équipes respectives et dans leur travail avec les partenaires et les parties prenantes. Chaque employé/e est tenu de signaler tout incident ou incohérence conformément aux procédures de l'organisation.

## 4.2 Suivi et évaluation

Cette directive a été adoptée lors de la rencontre du conseil d'administration h3 le 24 mars 2022. La qualité et l'efficacité de la politique ainsi que les progrès de sa mise en œuvre seront régulièrement contrôlés, révisés et adaptés. En outre, la directive sera évaluée tous les cinq ans, conformément à notre directive MEAL.

Étant donné que les déplacements internationaux pour les visites de suivi représentent la plus grande partie de nos émissions de GES, les visites de suivi sur le site doivent être soigneusement planifiées et coordonnées avec nos organisations membres et les BRN. La réduction de la fréquence des visites en personne depuis l'Europe peut être compensée par des visites du personnel des BRN et des outils en ligne dans de nombreux cas.

Des rapports réguliers sur la mise en œuvre de cette directive et de ses outils de mise en œuvre seront présentés aux dirigeants et à l'assemblée générale de h3.

En outre, nous surveillons l'empreinte carbone de notre siège à Vienne ainsi que de nos BRN et de nos CT (dans la mesure du possible) avec un bilan CO<sub>2</sub> principalement dans les domaines de la mobilité (voyages internationaux et nationaux du personnel de Vienne et de BRN ainsi que des conseillers/ères techniques), de la consommation d'énergie (électricité, chauffage, refroidissement), de la gestion des événements, des pages web et du matériel imprimé (services internes et externes). Nous nous efforçons de réduire autant que possible nos émissions de gaz à effet de serre et de compenser nos émissions inévitables par le biais du Klima-Kollekte ([www.klima-kollekte.at](http://www.klima-kollekte.at)). Vous trouverez les informations correspondantes dans nos rapports annuels.



## 5. Annexe

### Annexe 1 A propos de nous

horizont3000 – Organisation autrichienne pour la coopération au développement a été créée en 2000 par la fusion de trois organisations autrichiennes de coopération au développement de la société civile (la première fondée en 1958). En 2020, h3 a soutenu 161 projets, dans 17 pays partenaires, avec un budget combiné de 11,5 millions d'euros.

h3 est dirigé par une **assemblée générale** et un **conseil d'administration** formés par ses organisations membres catholiques. L'organisation a son **siège** à Vienne ainsi que des **bureaux régionaux** au Nicaragua pour l'Amérique centrale et en Ouganda pour l'Afrique de l'Est, et des **bureaux nationaux** au Sénégal et au Mozambique. Environ 32 personnes sont actuellement employées au siège et, globalement, 26 personnes internationales et locales travaillent dans les bureaux nationaux et régionaux. Tout au long de son existence, h3 a été l'un des principaux partenaires de la société civile de la **Coopération autrichienne au développement (CAD)**. L'organisation met en œuvre avec succès les **subventions de la Commission européenne** et a développé des partenariats solides avec des **fondations et des entreprises**. Les projets et programmes de h3 sont cofinancés par les contributions de ses OMs.

### Annexe 2 Notre approche

h3 s'engage dans deux secteurs principaux, à savoir (1) le développement rural et la gestion des ressources naturelles, et (2) les droits de l'homme et la société civile.

Dans tous nos projets et programmes **du secteur du développement rural et de la gestion des ressources naturelles**, nous considérons la conservation et la restauration des ressources naturelles et de la biodiversité comme des éléments essentiels du développement durable et de

la lutte contre la crise climatique. La biodiversité et les écosystèmes résilients sont essentiels au bien-être humain, car ils soutiennent les moyens de subsistance, améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, permettent l'accès à l'eau et à la santé et contribuent de manière significative à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Avec nos OPs, nous renforçons les capacités locales liées à la gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité locale et adaptons les approches de gestion et d'agriculture holistiques et intégrées aux différents paysages naturels ainsi qu'aux conditions climatiques locales et aux autres caractéristiques spécifiques des régions cibles (culturelles, politiques, économiques, etc.). Nous nous efforçons de contribuer (1) à l'utilisation durable et à la gestion collaborative des écosystèmes, (2) à la promotion des énergies renouvelables, (3) à l'éducation au climat et à l'environnement, (4) à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, (5) à la sécurité et à la souveraineté alimentaires par le biais de l'agriculture durable, (6) à la promotion de la création de revenus et de moyens de subsistance durables pour les petits/tes agriculteurs/trices, les pasteurs/eures et les pêcheurs/cheuse. Nous nous concentrons sur les projets et les programmes qui encouragent les méthodes et les approches participatives et autosuffisantes.

Dans le secteur des **droits de l'homme et de la société civile**, h3, en collaboration avec ses OPs, s'efforce de contribuer (1) à l'autonomisation et à la participation des femmes, des enfants et des jeunes, de la population rurale défavorisée et marginalisée et des populations autochtones, (2) à la protection et au respect des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes, des jeunes et des enfants ainsi que des droits fonciers, (3) à l'amélioration de la base juridique et des moyens budgétaires pour les préoccupations des groupes cibles et (4) à la mise en réseau et au renforcement durable des capacités de nos OPs.

Des **mesures** visant à renforcer l'**égalité de genre et les droits des femmes sont intégrées** dans tous les projets et programmes h3.

## Annexe 3 Cadres principaux

La directive environnement et climat vise à garantir que h3 et son travail sont alignés sur et soutiennent les accords, cadres, stratégies et traités internationaux essentiels concernant l'environnement et la crise climatique tels que :

- La **Convention des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC 1992)**,
- **Plan d'action de la CCNUCC en matière de genre**, programme de travail de Lima sur le genre,<sup>28</sup>
- la **Convention sur la diversité biologique (CDB)**, qui est entrée en vigueur en 1993<sup>29</sup>,
- la **Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)**, établie en 1993, qui représente le seul accord international juridiquement contraignant liant l'environnement et le développement à la gestion durable des terres,<sup>30</sup>
- la **convention de Bâle** visant à contrôler les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination, la **convention de Rotterdam** sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la **convention de Stockholm** visant à protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants,<sup>31</sup>
- l'**Agenda 2030 pour le développement durable**, adopté en 2015, avec un accent particulier sur les Objectifs de développement durable (ODD) 2 (Faim zéro), 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et abordable), 12 (Consommation et production responsables), 13 (Action climatique), 14 (Vie sous l'eau) et 15 (Vie sur terre) et l'ODD 5 (Égalité de genre),<sup>32</sup>

- **l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique (CCNUCC, COP21)**, avec son objectif de "**limiter le réchauffement de la planète** à un niveau bien inférieur à 2, **de préférence à 1,5 degré Celsius**, par rapport aux niveaux préindustriels",<sup>33</sup>
- le **Consensus européen pour le développement**, adopté en 2017, qui intègre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable<sup>34</sup>,
- le **Green Deal européen** a présenté en 2019 une feuille de route dont l'objectif est de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050, couvrant tous les secteurs de l'économie, notamment les transports, l'énergie, l'agriculture, les bâtiments et les industries telles que l'acier, le ciment, les TIC, le textile et les produits chimiques<sup>35</sup>.
- Déclaration des Nations unies sur les **droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP)**, adoptée par le Conseil des droits de l'homme en 2018<sup>36</sup> reconnaissant la relation et l'interaction particulières entre les paysans/sannes et les autres groupes travaillant dans les zones rurales et leur contribution à la conservation et à l'amélioration de la biodiversité ainsi qu'à leur propre sécurité alimentaire et à celle du monde entier, tout en promouvant les droits des femmes et des populations autochtones.
- **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030**<sup>37</sup>

et les cadres respectifs au niveau national tels que les **plans d'adaptation nationaux (PAN)** dans le cadre de la CCNUCC et les **contributions déterminées au niveau national (CDN)** à l'accord de Paris, les stratégies nationales de biodiversité ainsi que d'autres politiques de développement pertinentes.

En outre, il vise à contribuer au **plan d'action de l'Union européenne (UE) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (GAP) III**, 2021-2025, et plus particulièrement à l'objectif global concernant l'environnement et le climat, qui vise à ce que "les femmes, dans toute leur diversité, influencent les processus décisionnels relatifs aux politiques et actions de conservation de l'environnement et de changement climatique"<sup>38</sup>.

La directive vise à se conformer aux principes et aux normes promus par l'**Agence autrichienne de développement (ADA)** par le biais de la **stratégie** interministérielle OEZA/ADC **sur l'environnement, le climat et le développement**<sup>39</sup>, du **document d'orientation de l'ADA sur le changement climatique**<sup>40</sup> et du **manuel de gestion des impacts environnementaux, sociaux et de genre (EGSIM)**<sup>41</sup>.

En outre, cette directive trouve un terrain d'entente avec **Laudato si'** (*Loué sois-tu, 2015*), la deuxième encyclique du pape François "sur le soin de notre maison commune"<sup>42</sup>.

Enfin, la directive s'inspire également de concepts et de mouvements alternatifs du sud et du nord de la planète, tels que **Buen Vivir, Ubuntu, Degrowth**<sup>43</sup>, **Transition Town**<sup>44</sup>.

## Annexe 4 Bonnes pratiques

Depuis plus d'une décennie, h3 travaille à la création de capacités liées à **l'adaptation au changement climatique, à l'atténuation de ses effets et à la conservation de l'environnement**, en interne et en collaboration avec des OPs, notamment en Amérique centrale, au Sénégal, mais aussi en Afrique de l'Est.

**L'agroécologie** est devenue la principale approche de développement que nous promouvons avec nos partenaires locaux pour soutenir les petits/tes agriculteurs/trices à s'adapter en fonction du contexte à la variabilité accrue du climat. L'agroécologie, selon la CIDSE, est "un ensemble de principes et de pratiques qui améliorent la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles tout en préservant l'intégrité sociale"<sup>45</sup>. Il existe des preuves substantielles de la contribution des pratiques et des systèmes agroécologiques (par exemple, la diversification des exploitations, l'agroforesterie et l'agriculture biologique) à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'amélioration de la séquestration du carbone dans le sol et la biomasse, en particulier

pour l'agroforesterie. En outre, la cocréation, le partage et l'engagement des connaissances locales par les agriculteurs/trices au moyen d'approches participatives sont efficaces pour adapter les technologies aux contextes locaux et ainsi améliorer l'adaptation au changement climatique et son atténuation<sup>46</sup>. Une étude récente de la FAO a révélé la forte corrélation entre le concept de résilience et l'agroécologie, en mettant en évidence trois aspects fondamentaux du potentiel d'amélioration de la résilience de l'agroécologie : la diversité des espèces, des paysages, des pratiques et des revenus économiques ; la promotion de sols sains et fertiles et le mélange des connaissances locales et scientifiques.

Au **Guatemala, au Nicaragua et au Salvador**, de nombreux projets intègrent et promeuvent l'agroécologie pour accroître la résilience de l'agriculture des petits/tes exploitants/tes au cours des dix dernières années<sup>47</sup> en mettant l'accent sur la gestion intégrale de l'eau par la conservation des bassins versants, la collecte et le stockage des eaux de pluie, le traitement et la réutilisation des eaux usées, la gestion intégrale des sols et des parasites et la restauration des sols, la récupération, l'amélioration et la reproduction des semences indigènes et homologues au climat, la diversification de la production, ainsi que la reconnaissance et la promotion des connaissances traditionnelles/ancestrales.

Au **Salvador**, FUNDESYRAM promeut l'agroécologie en tant qu'approche de développement holistique et systémique dans la réserve de biosphère d'Apaneca - Ilamatepec, bastion du peuple originel Nahuat Pipil, principal producteur d'eau dans la région occidentale, et importante source de revenus provenant de l'écotourisme et de la production de café à l'ombre.

Au **Sénégal**, un projet à Niore du Rip (région de Kaolack) a été mis en œuvre depuis deux ans, améliorant les capacités des agriculteurs/trices familiaux/ales / petits/tes exploitants/tes dans l'application des techniques et pratiques agroécologiques qui ont été testées avec eux par le biais de la recherche-action participative. En **Ethiopie**, un projet dans les hauts plateaux de l'Arssi permet aux petits/tes exploitants/tes d'appliquer une agriculture résiliente au climat en promouvant la conservation des sols, la plantation d'arbres et les engrais organiques.

L'une des approches phares d'h3 depuis plus d'une décennie est l'approche FIR (Facilitation de l'innovation rurale), principalement appliquée dans des projets et programmes en Afrique de l'Est. Le FIR donne aux agriculteurs/trices et à leurs organisations les moyens de s'engager avec succès dans une agriculture respectueuse de l'environnement, orientée vers le marché, pour assurer la sécurité des revenus, de la nourriture et de la nutrition. Les capacités des agriculteurs/trices sont renforcées afin qu'ils puissent appliquer une agriculture résiliente au climat, notamment des technologies d'irrigation pour la production hors saison et des pratiques de gestion visant à accroître la couverture forestière/végétale.

Un domaine important est le travail lié au soutien du développement des capacités, de la gouvernance et de la mise en œuvre d'actions concrètes autour de la **gestion collaborative des écosystèmes et de l'adaptation** et de l'atténuation du **changement climatique par les communautés et les écosystèmes**. Sur la côte caraïbe du **Nicaragua**, h3 et nos partenaires locaux, les universités URACCAN et BICU entre autres, ont encouragé la gouvernance locale indigène et afro-descendante pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable et la gestion des ressources naturelles par le biais de stratégies participatives pour la restauration et la conservation des écosystèmes marins et côtiers au cours des 10 dernières années. D'autres projets au **Nicaragua** promeuvent des actions locales d'adaptation pour faire face aux menaces de la crise climatique, ainsi que des mesures concrètes d'atténuation, en particulier la conservation des puits de carbone comme les zones humides et les forêts.

Un autre axe important face à la crise climatique en **Amérique centrale** est devenu la préparation aux risques de catastrophes, en soutenant les processus locaux et régionaux de planification et de développement des capacités, ainsi que l'équipement des comités locaux de risques de catastrophes. L'Alliance pour le changement climatique de la côte caraïbe occidentale du Nicaragua (ACCSACC) a été créée en 2014 par des organisations de la société civile et des universités locales pour coordonner les efforts, conseiller les autorités locales et donner la parole aux populations côtières touchées aux niveaux national et centraméricain (Nicaragua et Amérique centrale vulnérables au changement climatique - unis pour la vie<sup>48</sup> ).

Au **Sénégal**, la gestion des ressources naturelles, la conservation et le reboisement basés sur des mécanismes de gouvernance locale ainsi que la promotion de fourneaux économes en énergie sont intégrés depuis de nombreuses années dans la stratégie du programme pays et les projets individuels. Depuis 2017, des OPs de h3, ont mis en place une plateforme sur le changement climatique avec des sous-groupes locaux pour l'échange et le renforcement mutuel entre les parties prenantes concernant les stratégies et les moyens de soutenir l'adaptation de la population rurale au Sénégal.

Au **Brésil et au Guatemala**, h3 se concentre sur la garantie des droits fonciers des indigènes, qui sont étroitement liés à la protection et à l'utilisation responsable des ressources naturelles. En collaboration avec nos partenaires locaux, nous surveillons et découvrons les violations des droits de l'homme et apportons un soutien juridique aux familles et aux communautés concernées. En outre, nous aidons nos OPs à faire pression à tous les niveaux politiques pour la mise en œuvre des droits constitutionnels des autochtones et des autres groupes marginalisés.

Par ailleurs, h3 est devenue actionnaire de la société Klima-Kollekte, Allemagne ([www.Klima-Kollekte.de](http://www.Klima-Kollekte.de)), une plateforme œcuménique de compensation CO<sub>2</sub> en octobre 2018. 2019, en collaboration avec Diakonie Austria, le bureau de coordination de la Conférence épiscopale autrichienne pour le développement et la mission (KOO) et les Églises évangéliques A. et H.B., l'. Klima-Kollekte Autriche ([www.klima-kollekte.at](http://www.klima-kollekte.at)) a été fondé pour promouvoir la prévention, la réduction et la compensation des émissions de GES. h3 met actuellement en œuvre son premier projet de compensation pour le Klima-Kollekte en Ouganda (développé selon les principes de la Gold Standard<sup>49</sup>), qui vise à convertir les fourneaux traditionnels utilisant principalement du bois en fourneaux économes en énergie dans le diocèse de Masaka<sup>50</sup>, contribuant ainsi aux ODD 3,8,13,17 et soutenant l'OP dans la création d'une entreprise sociale.

## Annexe 5 Engagements institutionnels

### Siège de Vienne

Depuis 2019, nous mettons en œuvre nos Directives pour un bureau vert<sup>22</sup>, en nous efforçant de gérer nos bureaux et de réduire notre empreinte carbone en nous concentrant, dans la mesure du possible, sur :

- Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables et de fournisseurs qui encouragent activement la transition énergétique<sup>51</sup>.
- Acquisition responsable - Nous privilégions les biens et services produits de manière éthique, biologique et régionale dans nos achats et privilégions/utilisons les biens et services respectueux de l'environnement et de la santé. Nous essayons, dans la mesure du possible, d'utiliser du mobilier de bureau et des appareils électroniques (ordinateurs portables) réparés et remis à neuf pour notre personnel.
- Utilisation efficace des matériaux et des ressources dans nos locaux, notamment l'eau, l'énergie, l'impression (recyclage du papier, impression recto-verso, cartouches d'encre rechargeables) et autres, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables.
- Réduire, réutiliser et recycler les déchets solides.
- Mobilité responsable - Utilisation des transports publics et terrestres, réduction des voyages en avion, planification efficace des missions sur le terrain (par exemple, réduction des visites de contrôle physique depuis l'Autriche, meilleure coordination avec nos BRN et nos OMs).
- Événements et réunions - Restauration biologique/régionale/ végétarienne/équitable, vaisselle réutilisable, hébergement aux normes écologiques, utilisation des technologies de communication virtuelle chaque fois que cela est possible et approprié pour réduire les déplacements associés, sans sacrifier les connaissances personnelles et les échanges informels.

- Finance et investissements - Collaboration avec des banques qui appliquent des normes d'éthique et de durabilité telles que les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI).
- Respecter la législation et les normes environnementales nationales et internationales pertinentes.
- Compensation des émissions de gaz à effet de serre inévitables dues aux voyages en avion, à la consommation d'énergie et aux imprimés du siège social et des pages web h3, en tant que solution transitoire, via le Klima-Kollekte.

### **Bureaux régionaux et nationaux (BRN)**

Dans nos BRN, nous mettons chaque année l'accent sur des domaines spécifiques de la gestion des bureaux, tels que l'efficacité des ressources, la consommation d'énergie, la gestion des déchets, la mobilité et la gestion des risques de catastrophes, en fonction des possibilités locales et régionales.

Tous nos BRN disposent de protocoles de sécurité et de gestion des risques de catastrophes coordonnés avec les autorités locales et les mettent régulièrement à jour. Ils soutiennent les activités locales de prévention des risques de catastrophes, les interventions d'urgence et la récupération en cas de catastrophes naturelles par le biais de nos projets et programmes, ainsi que par d'autres moyens.

### **Mesures spécifiques :**

- Les conseillers/ères techniques reçoivent une introduction à notre directive environnement et climat et sont encouragés à sensibiliser leurs OPs sur le sujet.
- Promouvoir la collecte et le stockage des eaux de pluie pour les BRN lorsque cela est possible.
- Equiper les BRN de systèmes photovoltaïques
- Utilisation responsable de la climatisation (aérer les bureaux le matin, utiliser des rideaux pour faire de l'ombre, limiter l'utilisation de la climatisation aux heures de l'après-midi).
- Planter des arbres, des herbes et des légumes dans le jardin pour compléter les repas et favoriser un microclimat plus frais.
- Combinaison (technique, financière et PAT), et réduction des visites de contrôle physique ; Voyager en voiture plutôt qu'en avion, dans la mesure du possible et en toute sécurité.
- Évaluer les risques climatiques et les vulnérabilités des infrastructures des bureaux
- Concevoir, planifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation pertinentes pour l'infrastructure des bureaux.

## Annexe 6 Indicateurs (Proposition)

Ces indicateurs sont des propositions qui ont été discutées lors des ateliers régionaux de l'automne 2021. Ils seront discutés plus en détail et inclus dans les plans d'action régionaux/pays, qui sont développés pendant la mise en œuvre de la directive. Des valeurs cibles individuelles seront définies pour chaque région/pays.

### **Indicateurs Intégration de l'E&CC à horizon3000**

- Tous les membres du personnel de h3 (sièges sociaux, BRN, CT) sont régulièrement formés sur des sujets liés à l'environnement, à la biodiversité et au changement climatique, y compris l'intégration jusqu'en 20XX, avec le soutien de l'AT et du programme Kh3 (SDG 13, cible 13.3).
- Installation de points focaux climat/environnement au siège et dans tous les bureaux régionaux de h3 jusqu'en 20XX.

- Tous les bureaux de h3 mettent systématiquement en œuvre des mesures de gestion de bureau pour quantifier et réduire l'empreinte environnementale/GES et s'adapter au changement climatique jusqu'en 20XX (ODD 12, cible 12.6).
- Des opérations climatiquement neutres dans le siège social h3 à Vienne jusqu'en 2025. Et une réduction de XX% des émissions de GES jusqu'en 20XX et des opérations climatiquement neutres dans tous nos BRN jusqu'en 20XX.

#### **Indicateurs Intégration de la dimension E&CC au niveau des organisations partenaires**

- Le personnel de # OP dans les secteurs DR-GRN et DH-SC est régulièrement formé sur des sujets liés à l'environnement et au changement climatique concernant leur travail jusqu'en 20XX, soutenu par l'AT et le programme Kh3. (ODD 13, cible 13.3.)
- Au moins # d'OP des secteurs DR-GRN et DH-SC adaptent la gestion de leurs bureaux pour s'adapter au changement climatique et réduire leur empreinte environnementale/carbone jusqu'en 20XX. (ODD 12, cible 12.6.)
- Au moins un certain nombre de OP, mais tous les OP de h3 qui collaborent au sein du secteur DR-GNR, ont élaboré et mettent en œuvre des approches, des directives et des pratiques intégrant les aspects liés à l'environnement et au changement climatique dans leur travail jusqu'en 20XX, avec le soutien de l'AT et du programme Kh3.
- Au moins un certain nombre d'OP des secteurs DR-GRN et DH-SC sont actives dans des réseaux et des actions de sensibilisation liés à l'environnement et au changement climatique<sup>i</sup> au niveau local/national/international d'ici 20XX.
- # d'OP accédant au financement climatique grâce au soutien de h3 a augmenté de XX% jusqu'en 20XX.

#### **Indicateurs Intégration de l'E&CC au niveau des programmes et projets**

- L'action environnementale et climatique est intégrée dans la gestion du cycle de projet (PCM) de tous les projets/programmes soutenus par h3, conformément aux engagements opérationnels pour la mise en œuvre des projets et programmes énoncés dans cette directive d'ici 20XX.
- XX% des fonds alloués aux projets dans le cadre des projets et programmes de coopération au développement (Soutien aux projets) du PAT sont utilisés pour mettre en œuvre des projets spécifiques liés à l'environnement/biodiversité et à l'adaptation (atténuation) du changement climatique (marqueur de Rio du CAD et questions de développement transversales de l'ADA / 1= important ou 2=principal) d'ici 20XX.
- D'ici 20XX, XX % des fonds alloués aux projets dans le cadre du programme KnowHow3000 sont utilisés pour des sujets liés à l'environnement, à la biodiversité et à l'adaptation (ou l'atténuation) du changement climatique.
- Réduction de XX% des émissions de GES liées à la mise en œuvre du projet jusqu'en 20XX.

## Annexe 7 Glossaire

**Adaptation et atténuation du changement climatique** : Il existe deux principaux moyens de répondre au changement climatique: l'adaptation et l'atténuation. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit l'**atténuation** comme "une intervention anthropique qui limite ou prévient les émissions de gaz à effet de serre et qui renforce les activités qui éliminent ces gaz de l'atmosphère"<sup>52</sup>. L'adaptation, selon le GIEC, est "l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou attendus et à leurs effets, qui modère les dommages ou exploite les opportunités bénéfiques" (GIEC, 2007).

**Approches basées sur les écosystèmes** : Les approches basées sur les écosystèmes dans l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique utilisent la biodiversité et les services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale pour éliminer les GES de l'atmosphère et renforcer les puits de carbone, ainsi que pour aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. Les approches de l'adaptation fondées sur les écosystèmes, par exemple, utilisent une série de possibilités de gestion durable, de conservation et de restauration des écosystèmes pour fournir des services permettant aux populations de s'adapter aux effets du changement climatique. (Groupe d'experts techniques ad hoc de la CDB sur la biodiversité et le changement climatique).

**Impacts du changement climatique** sont les conséquences du changement climatique sur les systèmes naturels et humains. Le caractère et l'ampleur d'un impact sont déterminés par l'exposition et la sensibilité du système. Les impacts biophysiques font référence aux parties biophysiques d'un système et résultent souvent directement des facteurs de changement climatique, par exemple les infrastructures endommagées par les inondations ou l'érosion du littoral due aux ondes de tempête. Les impacts socio-économiques (pour la plus grande partie) suivent les impacts biophysiques et affectent le développement socio-économique, par exemple, un accès réduit aux services en raison d'infrastructures endommagées ou des pertes de revenus touristiques dues à l'érosion du littoral.

**Pertes et dommages** : Les pertes et dommages désignent les effets négatifs du changement climatique auxquels les populations n'ont pas pu faire face ou s'adapter<sup>53</sup>, c'est-à-dire les impacts climatiques dépassant la capacité d'adaptation des pays, des communautés et des écosystèmes. Même si aucun paiement de réparation n'est encore prévu pour les pays touchés, les pertes et dommages sont inclus dans l'Accord de Paris (article 8) et depuis 2013, la CCNUCC a établi le mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages<sup>54</sup>.

**Risque** : Le potentiel de conséquences négatives pour les systèmes humains ou écologiques. Dans le contexte du changement climatique, les risques peuvent provenir des impacts potentiels du changement climatique ainsi que des réponses humaines au changement climatique. Les conséquences négatives pertinentes comprennent celles sur les vies, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être, les biens et investissements économiques, sociaux et culturels, les infrastructures, les services (y compris les services écosystémiques), les écosystèmes et les espèces<sup>55</sup>.

**Résilience** : La capacité d'un système social ou écologique à absorber des perturbations tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement, la capacité d'auto-organisation et la capacité d'adaptation au stress et au changement (GIEC 2001). Il est important de considérer le caractère multidimensionnel de la résilience, influencé par des facteurs sociaux, politiques, culturels, naturels et économiques.

**Vulnérabilité** : La vulnérabilité est le degré auquel un système est susceptible et incapable de faire face à des effets négatifs, par exemple des conflits sociaux/politiques, des pandémies, des crises économiques et le changement climatique. La vulnérabilité est une fonction de l'exposition aux contraintes, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation. La vulnérabilité augmente lorsque l'ampleur de l'exposition ou de la sensibilité augmente, et diminue lorsque la capacité d'adaptation augmente.

## Annexe 8 Description des photos

Couverture : Visite de notre OP CAREM dans un jardin potager d'un groupement de femmes à Fimela, au Sénégal (Photo : Jasmin Thomas, 2016).

Introduction : Murale réalisée par les membres du conseil environnemental de Santa Fe de Antioquia, en Colombie, disant "Barrio la Baranca uni pour le soin de son patrimoine naturel" (Photo : Kristina Kroyer, 2021)

Directive E&C : Bena Namayanja avec son nouveau fourneau efficace installé par Caritas MADDO à Ssaza, Masaka, Ouganda (Photo : Martina Luger, 2021)

Domaines clés : Des femmes montrent leur nouvelle pompe solaire pour l'irrigation de leur potager installée par Caritas Kaolack à Keur Saloum Diane, au Sénégal (Photo : Jasmin Thomas, 2017).

Mise en œuvre : Des femmes enceintes qui marchent plusieurs kilomètres depuis leurs communautés dans la mission de Barada (district de Búzi) pour se rendre à la maison d'attente de la maternité (et avoir un accouchement sans danger). Sur la photo, elles collectent de l'eau pour leurs activités nocturnes (cuisine, hygiène, boisson, nettoyage, etc.), Mozambique (Photo : Trevor DeJongh, 2022).

Annexe : Étudiants de l'Université BICU participant au reboisement de la mangrove sur la côte sud des Caraïbes du Nicaragua (Photo : Martina Luger, 2013)

## Annexe 9 Références

- <sup>1</sup> <https://academic.oup.com/bioscience/article/71/9/894/6325731?login=false> ; <https://www.klimafakten.de/meldung/klimawandel-oder-klimakrise-was-sind-angemessene-begriffe-bei-der-klima-berichterstattung> ; <https://www.derstandard.at/story/2000126601766/klimawandel-klimakrise-klimakatastrophe-wie-es-heissen-sollte> ; <https://www.theguardian.com/environment/2019/may/17/why-the-guardian-is-changing-the-language-it-uses-about-the-environment>
- <sup>2</sup> Mengistu, M.M., Ayano, S.F. (2021), The Impact of Population Growth on Natural Resources and Farmers' Capacity to Adapt to Climate Change in Low-Income Countries. *Systèmes terrestres et environnement*, 5, 2021.283
- <sup>3</sup> Banerjee, A.v. & Duflo, E. (2019), *Good Economics for Hard Times*, Penguin Books. P.208.
- <sup>4</sup> Événements à déclenchement lent <https://unfccc.int/wim-excom/areas-of-work/slow-onset-events>
- <sup>5</sup> Les neuf frontières planétaires <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/planetary-boundaries/about-the-research/the-nine-planetary-boundaries.html>
- <sup>6</sup> La mobilité humaine dans la CCNUCC <https://environmentalmigration.iom.int/human-mobility-unfccc>
- <sup>7</sup> Programme des Nations unies pour l'environnement (2021). *Faire la paix avec la nature : Un plan scientifique pour faire face aux urgences en matière de climat, de biodiversité et de pollution*, Nairobi. <https://www.unep.org/resources/making-peace-nature>
- <sup>8</sup> Oxfam Resilience Knowledge Hub (2017). *L'avenir est un choix : Absorber, adapter, transformer - les capacités de résilience*. <https://policy-practice.oxfam.org/?tab=all&s=absorber%2C+adapter%2C+transformer+résilience+capacités> et <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620178/gd-resilience-capacities-absorb-adapt-transform-250117-en.pdf?%20sequence=4&hx0026:isAllowed=y;>
- <sup>9</sup> Lienkamp, A. (2017), *Klimagerechtigkeit - Fairness in Zeiten globaler Erwärmung*.
- <sup>10</sup> <https://mediamanager.sei.org/documents/Publications/mainstreaming%20climate%20change.pdf>
- <sup>11</sup> Banerjee, A.v. & Duflo, E. (2019), *Poor Economics*, p. 211.
- <sup>12</sup> Nations unies (2020) *Rapport social mondial 2020* <https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2020/02/World-Social-Report-2020-Chapter-3.pdf>
- <sup>13</sup> *Zeitschrift Frauensolidarität* 3/4 2021 *Klimagerechtigkeit*.
- <sup>14</sup> FAO (2018). *L'écart entre les sexes en matière de droits fonciers* <http://www.fao.org/3/i8796en/l8796EN.pdf> et <https://www.bothends.org/en/Whats-new/Publications/Intrinsically-linked-gender-equality-climate-and-biodiversity/>
- <sup>15</sup> Dix conseils pour mettre l'intersectionnalité en pratique <https://www.opportunityagenda.org/explore/resources-publications/ten-tips-putting-intersectionality-practice>
- et Armormir-Maia A.T. et al. (2022) *Intersectional climate justice : Une voie conceptuelle pour jeter un pont entre la planification de l'adaptation, l'action transformatrice et l'équité sociale*. *Urban Climate* Vol. 41. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212095521002832>
- et Lovell E., Lung'Ahi G. *Building resilience for all : Intersectional approaches for reducing vulnerability to natural hazards and climate change*. <https://cdn.odi.org/media/documents/12931.pdf>
- <sup>16</sup> *Global Climate Risk Index German Watch* <https://germanwatch.org/en/19777>
- <sup>17</sup> <https://gain.nd.edu/news/climate-prepared-countries-are-losing-ground-latest-nd-gain-index-shows/>
- <sup>18</sup> c'est-à-dire l'indice de risque mondial (WRI), l'indice de risque INFORM, l'indice d'adaptation globale de Notre Dame (ND-GAIN), l'indice de risque climatique (CRI).
- <sup>19</sup> Garshcagen, M. et al. (2021) *Global patterns of disaster and Climate risk - an analysis of the consistency of leading index-based assessments and their results*. *Changement climatique* 169:11. <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007/s10584-021-03209-7.pdf>
- <sup>20</sup> Lienkamp, A. (2017), *Klimagerechtigkeit - Fairness in Zeiten globaler Erwärmung*.

- <sup>21</sup> <https://www.footprintnetwork.org/our-work/ecological-footprint/>, <https://www.nature.org/en-us/get-involved/how-to-help/carbon-footprint-calculator/>
- <sup>22</sup> Adapté de : Dwyer et Woolf (2018), <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Gender%20Transformative%20Early%20Warning%20Systems.pdf> et Huq et Ayers (2008) Poverty-Environment Initiative framework for mainstreaming (PNUD, 2011) et Lebel, L., L. Li, C. Krittasudthacheewa, et al. (2012). Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement. Bangkok : Adaptation Knowledge Platform et Stockholm Environment Institute. <https://mediamanager.sei.org/documents/Publications/mainstreaming%20climate%20change.pdf>
- <sup>23</sup> [https://www.entwicklung.at/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/Publikationen/Handbuecher/Gestion\\_de\\_l'impact\\_environmental\\_et\\_social/EGSIM\\_Manuel\\_Juni2018.pdf](https://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Handbuecher/Gestion_de_l'impact_environmental_et_social/EGSIM_Manuel_Juni2018.pdf)
- <sup>24</sup> ONU (2021). Le droit de l'homme à un environnement propre et sain : 6 choses à savoir <https://news.un.org/en/story/2021/10/1103082>
- <sup>25</sup> CCNUCC (2019) COP 25 Agenda Point 13. Programme de travail de Lima renforcé sur le genre et son plan d'action sur le genre [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019\\_L03E.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_L03E.pdf)
- <sup>26</sup> Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT, 2012). <https://landportal.org/library/resources/faodocrep69cdeff9-d20d-5aed-8de5-1524bc24949e/voluntary-guidelines-responsible>
- <sup>27</sup> Green Deal de l'UE : objectifs et indicateurs <https://europa.eu/capacity4dev/results-and-indicators>
- <sup>28</sup> <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-gender-action-plan>
- <sup>29</sup> Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CBD 1993) <https://www.cbd.int/convention/>
- <sup>30</sup> Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CCD, 1994) <https://www.unccd.int/convention/about-convention>
- <sup>31</sup> **la Convention de Bâle** sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination <http://www.basel.int/Convention> de **Rotterdam** sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. <http://www.pic.int/> **la Convention de Stockholm** sur la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les polluants organiques persistants. <http://chm.pops.int/>
- <sup>32</sup> Objectifs de développement durable des Nations unies <https://sdgs.un.org/goals>
- <sup>33</sup> Accord de Paris de la CCNUCC (2015) <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>
- <sup>34</sup> Consensus européen sur le développement [https://ec.europa.eu/international-partnerships/european-consensus-development\\_en](https://ec.europa.eu/international-partnerships/european-consensus-development_en)
- <sup>35</sup> Le Green Deal européen [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en)
- <sup>36</sup> Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (2019). <https://digitallibrary.un.org/record/1650694>
- <sup>37</sup> Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes <https://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>
- <sup>38</sup> Plan d'action de l'UE en faveur de l'égalité des sexes III (2020) [https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/join-2020-17-final\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/join-2020-17-final_en.pdf)
- <sup>39</sup> Orientation stratégique sur l'environnement et le développement dans la politique de développement autrichienne [https://www.entwicklung.at/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/Publikationen/Strategien/Englisch/EN\\_Strategic\\_Guidelines\\_Environment.pdf](https://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Strategien/Englisch/EN_Strategic_Guidelines_Environment.pdf)
- <sup>40</sup> [https://www.entwicklung.at/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/Publikationen/Fokuspapiere/Englisch/Focus\\_Climate\\_Change\\_in\\_ADC\\_Dec2013.pdf](https://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Fokuspapiere/Englisch/Focus_Climate_Change_in_ADC_Dec2013.pdf)
- <sup>41</sup> Le manuel de gestion de l'impact environnemental, social et sur l'égalité des sexes de l'ADA a été rédigé en anglais. approuvé par la direction en avril 2018. [https://www.entwicklung.at/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/Publikationen/Handbuecher/Environmental\\_and\\_Social\\_Impact\\_Management/EGSIM\\_Manuel\\_Juni2018.pdf](https://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Handbuecher/Environmental_and_Social_Impact_Management/EGSIM_Manuel_Juni2018.pdf)
- <sup>42</sup> Pape François (2015) Laudato Si - Sur le soin de notre maison commune [https://www.vatican.va/content/francesco/en/encyclicals/documents/papa-francesco\\_20150524\\_enciclica-laudato-si.html](https://www.vatican.va/content/francesco/en/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html)
- <sup>43</sup> Décroissance <https://www.degrowth.info/en/degrowth>
- <sup>44</sup> Réseau de transition <https://transitionnetwork.org/>
- <sup>45</sup> CIDSE (2018). Les principes de l'agroécologie, p.4. [https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2018/04/EN\\_The\\_Principles\\_of\\_Agroecology\\_CIDSE\\_2018.pdf](https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2018/04/EN_The_Principles_of_Agroecology_CIDSE_2018.pdf)
- <sup>46</sup> Snapp S, Kebede Y, Wollenberg E, Dittmer KM, Brickman S, Egler C, Shelton S. (2021). Agroécologie et changement climatique - Examen rapide des preuves : Performance des approches agroécologiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Wageningen, Pays-Bas : Programme de recherche du CGIAR sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS). <https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/113487/CCAFS%20FCDO%20AE%20Review%202021.pdf>

---

<sup>47</sup> Marco de Referencia Institucional de Agroecología en los proyectos de DR/MRN en América Central (diciembre 2018) document interne non publié.

<sup>48</sup> <https://centroamericavulnerable.org/>

<sup>49</sup> <https://www.goldstandard.org>

<sup>50</sup> <https://klima-kollekte.at/projekte/kleinprojekte/26-07-2018-energieeffiziente-kochherde-in-uganda>

<sup>51</sup> <https://www.global2000.at/publikationen/stromanbieter-check>

<sup>52</sup> <https://www.ipcc.ch/working-group/wg3/>

<sup>53</sup> Warner, K. van der Geest, K. (2013). Pertes et dommages liés au changement climatique : preuves au niveau local dans neuf pays vulnérables. Int. J. Global Warming, Vol 5. No 4.

<https://www.inderscienceonline.com/doi/pdf/10.1504/IJGW.2013.057289>

<sup>54</sup> <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage/warsaw-international-mechanism>

<sup>55</sup> [GIEC \(2020\). Le concept de risque dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC.](#)

[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/02/Risk-guidance-FINAL\\_15Feb2021.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/02/Risk-guidance-FINAL_15Feb2021.pdf)